

LE MONITORAT FÉDÉRAL OPTION « ascensionnel », « TFA » et Tandem

MONITORAT FÉDÉRAL OPTION “ASCENSIONNEL”

Conditions d'accès

Être âgé d'au moins 18 ans et titulaire du Brevet B Ascensionnel avec à minima 100 vols et titulaire d'une qualification de TFA.

Champ et nature des interventions

Le Moniteur Fédéral Ascensionnel réalise, dans le cadre de la structure et le respect des règlements fédéraux, des prestations d'animation, d'initiation et de perfectionnement, jusqu'au niveau du brevet C et enseigne le stagiaire TFA à devenir treuilleur sur poste fixe, poste semi-mobile ou poste mobile suivant sa spécialité.

Autonomie et responsabilité

Au sein de la structure, le moniteur fédéral exerce son activité de manière autonome pour conduire des actions pédagogiques et de promotion. Il participe au projet global de la structure, de la programmation à l'évaluation finale de son action, dont il rend compte.

Evolution du poste

L'évolution dans et hors du poste peut résulter de l'acquisition de compétences complémentaires dans :

- l'encadrement et la prise en charge de publics particuliers (jeunes, handicapés...)
- l'intervention dans la formation, (accueil de stagiaires ou participation à des actions de formation)
- la gestion et la direction d'une école.

TECHNICIEN FÉDÉRAL ASCENSIONNEL (TFA)

Conditions d'accès

Être âgé de 18 ans titulaire de la carte fédérale de l'année en cours

La formation mise en place se compose :

- d'une partie théorique dispensée, sur la base du document fédéral, par un formateur TFA,
- d'une formation pratique dispensée par un formateur.

L'évaluation est continue et le Directeur Technique d'École valide la qualification à obtention des deux parties. La formation est mise en place soit sous forme modulaire en WE soit en stage compacté.

MONITEUR TANDEM ASCENSIONNEL

Conditions d'accès

Être âgé d'au moins 18 ans, détenteur du Brevet C Ascensionnel depuis 3 ans avec à minima 200 vols

La FFP met en place sous la responsabilité du Directeur Technique d'École ascensionnel une formation théorique et pratique pour assurer décollage, vol et atterrissage à deux, et sanctionnant cette formation par une évaluation et un examen conduisant à la délivrance d'un titre de qualification fédéral.

(voir descriptif complet Ascensionnel sur www.ffp.asso.fr/qualifications-federales/)